

Fiche 2

L'EDUCFI

Depuis 2016, la France s'est dotée d'une **stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)**, à l'instar de près de 70 autres pays, reposant sur les principes de haut niveau élaborés par l'OCDE et adoptés par le G20. La Banque de France a été désignée par les pouvoirs publics opérateur national, **responsable de la mise en œuvre de la stratégie**.

Qu'est ce que l'éducation économique, budgétaire et financière ?

L'OCDE a défini l'éducation financière comme une « combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, d'attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement arriver à un bien-être financier individuel apprécié par la personne elle-même ».

Pourquoi une stratégie publique sur ce sujet ?

Dans un contexte de complexité et de technicité croissante de l'économie et du secteur financier, **chacun a besoin d'informations et chacun y a droit**.

La technicité des sujets est évidente et croissante : économie globalisée, produits financiers diversifiés et souvent sophistiqués ; nouveaux acteurs financiers ; transactions et paiements dématérialisés... Ce contexte prévaut dans tous les pays.

Est-ce uniquement une affaire de spécialistes ? Non : chacun est amené au quotidien à prendre des décisions « financières », comme gérer son budget, épargner, financer un achat ou encore préparer sa retraite. Chacun reçoit également des propositions financières non sollicitées notamment par téléphone, internet ou sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, chaque citoyen doit pouvoir comprendre et peser sur les débats économiques, dont l'issue peut avoir des conséquences sur sa vie courante.

Promouvoir « l'éducation financière » répond donc à un triple enjeu social, économique et démocratique.

Des individus avertis en matière budgétaire et financière sont mieux à même de faire des choix adaptés à leurs intérêts et éviter les arnaques financières. Des citoyens, y compris les familles en situation de fragilité financière, disposant des clés pour mieux comprendre les débats économiques sont davantage en mesure de juger de leur pertinence.

Des besoins et des attentes

Les enquêtes sur la culture financière des Français commanditées par la Banque de France au cours de ces dernières années ont mis en avant **une forte attente en matière d'éducation financière**. Seules 36% des personnes interrogées estiment disposer d'informations fiables concernant leurs droits en matière financière et 77% jugent leurs connaissances financières moyennes ou faibles. Par ailleurs, 86 % des sondés pensent qu'un enseignement d'éducation budgétaire et financière devrait être dispensé à l'école.

Par exemple, 35% des personnes interrogées ne maîtrisent pas un calcul d'intérêt simple ; 56% ne maîtrisent pas la notion d'intérêts capitalisés. Seuls 56% appréhendent correctement l'effet de l'inflation sur le pouvoir d'achat.

Une bonne maîtrise des connaissances de base en matière économique, budgétaire et financière est un enjeu citoyen et un atout pour chacun. Il ne s'agit pas de rendre chacun expert, **il s'agit de mieux comprendre pour mieux décider**.

Concrètement

Qu'est-ce que cela recouvre ? L'EDUCFI porte aussi bien sur la gestion du budget personnel ou familial, l'apprentissage des outils bancaires et d'assurance (comptes et moyens de paiement, crédit, épargne, assurance), que la meilleure compréhension des notions économiques.

L'EDUCFI consiste en des actions d'information ou de formation, au bénéfice des publics définis par la stratégie, visant à permettre à chacun d'améliorer ses connaissances pratiques sur des sujets financiers. Mieux gérer son argent et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté, figurent parmi les objectifs visés.

Des critères à respecter : toute action se réclamant de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière doit satisfaire aux critères de celle-ci et notamment la **neutralité**, la **fiabilité**, l'**accessibilité** et la **gratuité**.

Selon les recommandations de l'OCDE, les actions d'éducation financière doivent être clairement distinguées et séparées de toute activité ou contexte commercial ou marketing et ne peuvent consister à promouvoir un produit ou un acteur.